



Association des
Maires de l'Isère

DISCOURS DE DANIEL VITTE

54^{ème} Congrès des Maires de l'Isère

Beaurepaire

Samedi 15 octobre 2011

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs, les Elus régionaux, départementaux, locaux,
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités administratives et militaires,
Mesdames, Messieurs, nos partenaires,
Mesdames, Messieurs, les représentants des médias,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,
Chers Amis,**

« Beaurepaire, une ville où il fait bon vivre ! », voilà le slogan que l'on trouve sur le site Internet de la cité qui nous accueille ce jour. Et, si je considère les mines réjouies de Philippe Mignot, maire de Beaurepaire, et de Christian Nucci, président de la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire, je ne peux que valider ce slogan.

Merci à tous deux, et à tous leurs collaborateurs, administratifs comme techniques. Grâce à eux, nous allons tous partager une journée inoubliable.

Vous avez déjà découvert la qualité des exposants, que je remercie vivement, et que nous retrouverons dans la matinée. Vous avez apprécié les discours d'accueil, avouez que nous sommes en présence d'un grand crû...

Il me revient de faire le bilan d'une année de vie associative, en quelques minutes, et sur un rythme alerte.

Pour notre Congrès de la mi-mandat, je vous propose une courte interrogation sur le professionnalisme de votre association départementale des Maires.

Comment évaluer notre action ? Certes, nous avons les retours, très positifs, des collectivités qui nous sollicitent. D'ailleurs, la progression des questions qui nous sont adressées est constante. Mais nous avons souhaité aller plus loin.

Pour cela, nous avons pris comme référence l'analyse de l'ANDAM (Association nationale des directeurs d'Associations de Maires), soucieuse de tester l'efficacité des associations départementales de Maires, et de détailler la diversité des compétences mises en œuvre.

Sur la centaine de départements français, l'ANDAM signale qu'un petit tiers ne possède pas d'association départementale fédérant la plupart des communes, et ayant une activité régulière.

Un second tiers est composé d'associations employant une à deux personnes, avec des compétences et un engagement limités. Enfin, le dernier tiers est très opérationnel, avec des salariés, des services, un rayonnement.

Et j'ai le plaisir de constater que l'Isère est dans le peloton de tête de ce troisième tiers.

Pour plus de détails sur l'évaluation réalisée par l'ANDAM, je vous laisse interroger notre Directrice.

Le présent rapport moral m'amène à évoquer nos principales missions. L'information arrive en tête, et nous la déclinons sous des formes diverses. L'une de nos collaboratrices est affectée à 100% au traitement de vos questions, administratives, juridiques, réglementaires. Et, depuis cette année, nous avons passé une convention avec un avocat pour compléter notre prestation, la formule nous donnant totalement satisfaction. Nous envisageons, également, d'accueillir un stagiaire, un étudiant en master de droit public.

L'information, ce sont aussi nos séances décentralisées, que les élus fréquentent assidûment, la palme revenant à la nouvelle Taxe d'aménagement.

Succès également de la journée portant sur la sécurité routière, et des séances organisées avec nos interlocuteurs privilégiés que sont les notaires et les géomètres.

Information toujours, avec la publication de La Lettre aux Elus isérois et de La Mairie Magazine.

La formation peut aussi faire l'objet d'un bilan, après quatre années de mise en place. Dans ce domaine, nous avons mis en œuvre, scrupuleusement, tout ce que nous avons prévu : obtention puis renouvellement de l'agrément interministériel, déclinaison des attentes des élus, sollicitation des

intervenants les plus compétents dans leur sphère, respect des coûts maîtrisés, tout en assurant l'équilibre économique de l'activité.

Et, tout cela, sans augmenter la cotisation A.M.I.. Défi lancé, défi relevé, et vous témoignez régulièrement de votre très grande satisfaction.

Après l'information et la formation, vient la compétence représentation. Nous ne devons pas la négliger, des élus nous représentant dans près de 200 commissions. Depuis peu, nous utilisons un moyen moderne pour choisir des élus motivés et sachant se rendre disponibles : Internet. Grâce au fichier mails des maires et des adjoints, je peux vous solliciter, en énonçant précisément la thématique concernée, et vos candidatures savent être réactives. Ainsi, nous avons de brillants représentants au sein de commissions techniques spécialisées.

L'organisation d'évènements nous amène aussi à nous distinguer. Merci à Yannick Neuder pour le succès de la Xème Rencontre des Intercommunalités iséroises à Saint Laurent du Pont. Merci à Christian Coigné pour la préparation du présent Congrès.

Je rappelle que nous sommes la seule association des Maires, en France, à rassembler 900 élus sur une journée.

Plus ponctuellement, l'AMI peut être sollicitée pour des actions particulièrement originales. Ainsi, le Consul du Bénin a souhaité mettre en place des partenariats entre les communes et communautés iséroises, et les collectivités béninoises.

Le but est de former des élus et des cadres administratifs béninois, en les accueillant pendant 8 à 10 jours au sein des différents services de vos collectivités.

Certains d'entre vous ont fait acte de candidature, et la concrétisation de ce projet est pour bientôt.

Afrique toujours, avec le Conseil général de l'Isère qui, après avoir mené une mission au Sénégal, nous a proposé d'accueillir une délégation d'élus et de cadres administratifs sénégalais. La rencontre a été particulièrement riche et appréciée de part et d'autre.

Je n'oublie pas notre engagement comme interlocuteur départemental de l'Etat, de la Région, du Département. Engagement d'ailleurs prévu par la Réforme Territoriale, puisque nous avons la charge de composer la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Nous l'avons fait tous ensemble, et à la satisfaction générale.

Pour compléter ce rapide panorama, j'ai le plaisir de faire un constat réjouissant : nos comptes sont au beau fixe. Dans la période que nous vivons, c'est assez rare pour être souligné.

Un beau fixe que nous devons à notre choix hardi, et totalement inédit encore à ce jour : la création de notre société commerciale, AMI Développement.

Et, cette année encore, non seulement AMI Développement a édité notre Mag'Congrès, et a commercialisé les stands que vous venez de découvrir, mais, en plus, AMI Développement a préparé le

Répertoire officiel des communes et des communautés à mi-mandat. Vous le recevrez d'ailleurs avant la fin de l'année.

Merci à André Salvetti, gérant bénévole d'AMI Développement, merci à notre trésorier, Serge Perrier, hospitalisé ce jour, et auquel j'adresse mes vœux de rapide et total rétablissement.

Avant de terminer, je m'arrêterai sur notre quotidien et sur la Réforme Territoriale.

Le quotidien des élus est rude, marqué par une réduction des aides publiques, une simplification administrative annoncée mais non constatée, un traitement dans l'urgence qui devient chronique.

Les élus se battent, plus qu'ils ne se plaignent, et je partage cet esprit volontariste.

Bien souvent, je suis contacté par des Maires qui réclament plus de clarté dans les propos de leurs interlocuteurs. Je me permets de donner un exemple : La Poste.

Un certain nombre de Maires ruraux, cet été, ont mal vécu la fermeture de leur Bureau de poste pendant plusieurs semaines, parfois la totalité du mois d'août. Entre les engagements pris au niveau national, et le quotidien vécu par ces élus locaux, l'écart se creuse.

La Réforme Territoriale est dans tous les esprits, et d'éminents intervenants l'aborderont lors des discours de fin de matinée.

Réunis en août, les élus de la CDCI, au cours d'une séance préparatoire, ont mis l'accent sur deux aspects, et j'ai saisi immédiatement, en tant que Rapporteur, les Parlementaires sur le sujet.

Il s'agit d'abord, d'obtenir un délai supplémentaire pour approfondir nos orientations. Ensuite, de pouvoir effectuer d'indispensables simulations financières.

Et l'A.M.F. a relayé nos demandes.

En attendant les adaptations demandées, nous ne pouvons prendre le risque d'être pris de court, les groupes de travail géographiques ou thématique ont donc commencé à se réunir.

Nous sommes entrés dans le « temps de la CDCI », et les élus doivent s'approprier la réflexion. Seuls les membres de la CDCI, à la majorité des 2/3, pourront modifier les prescriptions de Monsieur le Préfet. Sachons donc nous écouter et, je l'espère, nous comprendre et nous entendre.

Je conclus en remerciant les membres de notre Bureau, de notre Comité directeur, pour leur assiduité mensuelle, et notre Directrice et son équipe pour leur efficacité quotidienne.

Je salue le partenariat qui nous unit à nos interlocuteurs privilégiés, tout au long de l'année.

Notre table ronde va évoquer un sujet d'actualité intitulé : « Droit des sols, quelles libertés parmi les contraintes ? ».

Un film introductif présentera quatre situations iséroises. Pour le financer, nous avons retenu le mécénat de la société Solairedirect, numéro un français de l'énergie solaire, et concepteur d'un parc pionnier en matière de développement durable à Saint Hilaire du Rosier.

Merci à nos grands témoins, Monsieur Arathoon, directeur départemental de la Direction des Territoires, et à Madame Sylvie Vallet, urbaniste.

Comme toujours, je compte, sur vos questions pertinentes pour enrichir nos travaux.

**Et pour conclure sur une note optimiste, je vous propose de nous arrêter sur une citation de Machiavel:
"Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent".**

Mes chers collègues, en ces temps difficiles, je nous souhaite une immense volonté !